Ministère de l'Information de la République du Congo

L'INDÉPENDANCE DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

3 - JUL 12
COPY 1961

Textes des discours prononcés

à la Session solennelle de l'Assemblée Nationale

et à

la Proclamation publique de l'Indépendance

« Voila l'image vivante de la Communauté »

Le Président Fulbert Youlou et le Ministre André Malraux se serrent les mains le 15 Août 1960

Speeches
Congo
Politics
Government
2532

AFRICAN SECTION
LIBRARY OF CONGRESS

LA SESSION SOLENNELLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(14 - 15 AOUT 1960)

Présidence de M. Massamba-Débat, Président.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h. 45.

M. le Président. — Je vous donne lecture du décret de convocation :

Décret n° 60-219 portant convocation de l'Assemblée nationale en session extraordinaire ;

Le Président de la République, Chef du Gouvernement ;

Vu l'ensemble des lois constitutionnelles ;

Vu la procédure applicable en cas d'urgence ;

Le conseil des ministres entendu,

DÉCRÈTE :

Art. 1er — L'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire le 14 août 1960.

Art. 2. — L'ordre du jour de la session comporte :

1° Cérémonie de proclamation de l'indépendance.

2° Ratification des accords de coopération.

Art. 3. — Le présent décret qui sera appliqué suivant la procédure d'urgence sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 2 août 1960.

Abbé Fulbert YOULOU.

Par le Président de la République :
Le Vice-Président du conseil,
ministre de l'intérieur,

S. TCHICHELLE.

M. le Président. — Je donne la parole à M. le Président de la République.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Messieurs les députés et chers collègues,

Votre Assemblée est appelée à se réunir en session extraordinaire à l'occasion de la proclamation officielle de l'indépendance de la République du Congo par une délégation spéciale et extraordinaire de la République française.

Dans le même temps, vous serez appelés à ratifier les accords de coopération que nous avons passés entre la République du Congo et la République française. Ces accords sont destinés, d'une part, à nous assurer la continuation de l'aide technique et matérielle de la France, et, d'autre part, à organiser l'harmonisation de la politique de nos deux pays sur les grands problèmes économiques, culturels et de défense, que pose actuellement l'évolution du monde libre.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à maintes reprises au cours de ces dernières semaines, nul ne peut, dans le monde actuel, vivre entièrement seul et indifférent aux répercussions de la politique mondiale.

De même que dans un individu, les différentes parties du corps se commandent et influent les unes sur les autres, de même que, dans notre pays même, chacune des régions ne pourrait vivre isolée, de même dans le monde devons-nous compter avec les autres pays et nous appuyer d'abord sur nos amis.

C'est dans cet esprit et compte tenu des liens d'intérêt, d'estime réciproques qui nous unissent à la France, que j'ai paraphé à Paris, le 12 juillet dernier, en même temps qu'était signé l'accord qui nous conférait l'indépendance, les accords de coopération qui sont aujourd'hui présentés à votre ratification.

Ces accords couvrent un domaine très étendu, puisqu'ils s'appliquent à la coopération en matière de politique étrangère, à la défense, à l'assistance militaire technique, à l'assistance technique et matérielle, à la coopération culturelle, à l'enseignement supérieur. Ils se distinguent en trois séries : d'abord des instruments bilatéraux passés entre la République du Congo et la République française, ensuite des accords multilatéraux intéressant la République du Congo, la République centrafricaine, la République du Tchad, la République française ; enfin, des accords multilatéraux également, mais de portée encore plus large puisqu'y seront parties non seulement nous-mêmes, mais la République française et nos partenaires d'Afrique équatoriale, mais aussi le Mali, Madagascar, avec possibilité d'extension ultérieure.

Ces accords qui vous ont été déjà distribués ont donné lieu de la part de notre délégation à Paris, qui comprenait notamment, je le rapelle, votre président et moi-même, le vice-président du conseil, M. le ministre d'Etat Jacques Opangault, M. Mambéké-Boucher, à un examen minutieux, à des débats ordonnés librement conduits entre partenaires égaux en droits. Ils devront d'ailleurs, pour certains d'entre eux, être suivis de conventions complémentaires d'application.

Je tiens à préciser que, dans une matière aussi essentielle, par exemple, que l'économie et la monnaie, notre Etat fera partie du comité de la zone franc, du comité des affaires économiques et financières et de la commission des échanges commerciaux, en outre d'une commission mixte. Cette commission paritaire connaîtra des problèmes concernant la coopération entre les parties contractantes. Par ailleurs, à l'échelon le plus élevé, une conférence périodique des Chefs d'Etat et de Gouvernement permet de se concerter avec les autres Etats de la Communauté sur les problèmes généraux intéressant l'Etat.

Sans entrer dans le détail de cette série de conventions, j'ai voulu vous donner ces quelques précisions pour vous montrer la souplesse des traités que nous avons conclus et desquels résultent pour nous une aide essentielle et l'assurance d'une nécessaire identité de vue sur la conduite de nos intérêts primordiaux à l'échelon international.

Monsieur le Président, Messieurs les députés, la ratification par l'Assemblée nationale des accords de coopération parachèvera l'accession de notre pays à la souveraineté et à l'indépendance, en nous mettant à même de tenir notre rang international au sein d'une Communauté rénovée des Nations amies et unies entre elles par des conceptions, une civilisation et des intérêts communs. (*Applaudissements.*)

La séance est reprise le 15 août, à 9h. 30.

Le discours de M. le Président de l'Assemblée nationale, Massamba-Débat

Monsieur le Président de la République,

Messieurs les ministres,

Messieurs les députés,

Messieurs,

Cette session est extraordinaire dans sa forme comme dans le fond : extraordinaire dans la forme car, selon l'usa-

ge de nos Assemblées, elle ne saurait être qualifiée autrement ; extraordinaire dans le fond, puisque c'est la première — et je dois ajouter — la première fois que cette Assemblée aura à assister à la consécration de l'indépendance juridique de son pays.

J'ai parlé d'indépendance : l'indépendance effective et vraie, celle que le peuple lui-même acquiert par son travail, par son dévouement, son civisme, son patriotisme, son abnégation devant la cause nationale, bref par son sacrifice.

Congolais, l'indépendance juridique de votre patrie est acquise. C'est pourquoi vous constatez à nos côtés M. le ministre Malraux, chef de la délégation française, délégation d'ailleurs très étoffée, que vous avez dû recevoir lors de son arrivée, porte-parole du général de Gaulle et de la République française, spécialement envoyé pour la reconnaissance de notre souveraineté internationale.

Permettez-moi au nom du bureau comme à celui de l'Assemblée tout entière, de pouvoir saluer cette auguste délégation et, à travers elle, le grand peuple de France et son éminent et courageux Chef, le général de Gaulle qui, le 30 janvier 1944, alors que les idées de l'époque étaient plutôt favorables à l'assimiliation, l'intégration et la servitude même de l'empire français, devait déclarer : « En Afrique française, il n'y aurait aucun progrès si les hommes sur leur terre natale n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi ».

Messieurs, je pense que ce devoir, la France l'a fait. Elle a conduit pacifiquement et patiemment les peuples qui étaient sous son joug à la libre disposition d'eux-mêmes et c'est en retour de ce sentiment de noblesse ; je dirais aussi de cette noblesse de sentiment, que l'Afrique a accordé et continue à accorder sa confiance en elle.

Puisse cette confiance et ce sentiment de noblesse se perpétuer, renforcer et consolider notre amitié réciproque, pour que vive la République française, vive la République du Congo, vive la grande famille des hommes libres et égaux ! (*Applaudissements*).

J'inviterais maintenant M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats de la Communauté, M. Foyer, à prendre la parole.

———oOo———

Le discours de M. Jean Foyer, Secrétaire d'Etat avec les Etats de la Communauté.

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur les membres du Gouvernement,

Messieurs les députés,

Une longue histoire s'est achevée à minuit lorsque retentirent les coups de canon qui saluaient l'indépendance de la République du Congo et nous avons eu sujet, les uns et les autres, d'en tirer fierté.

Cette heure historique a été préparée par des décades d'efforts silencieux, obscurs mais efficaces. Elle a été préparée par le labeur de soldats et d'administrateurs, de missionnaires et de médecins, et de ces innombrables Africains qui avaient compris le sens de l'entreprise de la France, et sans l'aide desquels rien n'aurait été réussi.

Cette heure a été préparée ici même par le général de Gaulle, l'homme de Brazzaville, il y a 16 ans.

Et voici que nous contemplons ici un Etat indépendant et souverain, Etat ordonné et pacifique, conscient de ses responsabilités, et qui, voilà des semaines, a montré qu'il savait y faire face.

Responsables de votre destin, devenus indépendants dans l'amitié avec la France, vous avez voulu demeurer associés avec elle dans la Communauté et votre volonté va s'exprimer tout à l'heure par la signature d'accords de coopération.

La Communauté est bien plus qu'une construction juridique. La Communauté qui nous lie est d'abord et surtout une Communauté de traditions. Elle est, en un mot, la fraternité des cœurs.

La coopéraion entre nous, dans la liberté et dans l'égalité, doit être pour le monde qui nous observe un exemple et une leçon. Exemple d'une immense portée, leçon d'un grand retentissement. Nous devons donner au monde l'exemple de la fraternité entre tous les hommes sans distinction de races ou d'origines, et d'une coopération pour les

fins les plus nécessaires et les plus nobles : la défense contre les menaces extérieures et la subversion interne, le développement de l'économie, le progrès de l'éducation, de l'agriculture et de la science. Les accords que nous allons signer vous apportent aussi la promesse de l'aide de la France

L'histoire de la colonisation est achevée. Une nouvelle ère commence. Elle commence ici sous d'heureux auspices. Puissent ces journées qui ont vu Français et Congolais célébrer dans la même joie votre accession à la souveraineté internationale être le gage de cette nouvelle et féconde coopération.

La signature des accords, tout à l'heure dans cette Assemblée, et leur approbation, seront l'expression de notre confiance réciproque les uns et les autres. Ils seront un refus de la haine. Ils seront l'affirmation d'une amitié si fortement scellée par les épreuves traversées en commun qu'aucune force ne prévaudra contre elle.

———oOo———

La réponse de M. le Président de la République Abbé Fulbert Youlou.

Monsieur le ministre,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Excellences,
Messieurs les députés,
Messieurs,

Lorsque, le 28 juillet 1960, dans cette enceinte, les représentants élus de la République du Congo se sont dressés unanimes dans un même élan d'enthousiasme pour ratifier par acclamations les accords de transfert des compétences communes qui nous rendaient ainsi indépendants, nous avons tous été étreints d'une juste fierté en même temps que d'une émotion profonde.

Comment aurions-nous pu demeurer insensibles quand nous voyons se réaliser le désir le plus noble et le plus cher de tout un peuple ?

Comment ne pas être émus en constatant le réalisme de cette France amie qui a su nous conduire à la plénitude de la souveraineté, dans l'estime et l'affection, affermissant nos pas dans la conduite des affaires, sans réticence, ni arrière-pensée, sachant bien que sa place auprès de nous est d'abord assurée par les sentiments que nous portons et continuerons à lui porter.

Nous avons conscience, Messieurs, de nos responsabilités ; nous savons qu'elles s'accroîtront à la mesure des droits nouveaux et totaux que nous acquérons aujourd'hui au terme d'une évolution économique, sociale, politique qui s'étend sur plus de trois quarts de siècle.

Il serait sans doute d'un intérêt certain et d'un enseignement fructueux de retracer cette histoire récente de notre pays, depuis que se sont noués les liens entre la France et le Congo. Ces années ont pu sembler à certains s'écouler parfois bien lentement mais que sont cependant quelques lustres dans la vie d'une nation ? Je me bornerai à proclamer ici que les vives lumières répandues durant cette période ont à jamais éclipsé pour nous les ombres qui étaient apparues ça et là et qui, d'ailleurs, vous avaient été sensibles autant qu'à nous.

Des « Grandes compagnies » depuis longtemps d'ailleurs disparues, que les circonstances avaient pu autoriser, nous ne retenons que les vastes plantations existantes ou en voie de création ; nous sommes fiers de notre chemin de fer, de notre port, de nos ouvrages d'art ; nous inscrivons comme une des plus réelles valeurs de notre patrimoine le haut degré de scolarité que vous nous avez légué et qui nous permet maintenant d'asseoir sûrement la formation de nos élites. Nous n'apprécions pas moins la structure économique déjà efficace que le secteur privé a fondé ici.

Nous portons enfin à notre actif les grandes espérances que demeurent pour nous le barrage du Kouilou, la zone franche de Pointe-Noire et dont nous savons que vous contribuerez à les faire aboutir car, d'ailleurs, elles renforceront votre position à nos côtés.

Sur le plan humain, nous considérons que Savorgnan de Brazza fait tout autant parti de notre propre histoire que de celle de la France. La parole si humaine de de Brazza proclamant — parlant du drapeau tricolore — : « Tous ceux qui le touchent sont libres » demeure inscrite dans nos mémoires et nous sommes non moins fiers que sur sa tombe on ait pu graver : « Sa conscience est pure de sang ». Savorgnan de Brazza est mort à la tâche pour avoir voulu poursuivre, même au-delà de ses forces, son œuvre de promotion humaine de ces populations congolaises dont nous sommes les propres enfants. Eboué, aussi, de si noble mémoire, si proche de nous dans sa bonté, nous a voué sa vie ; et bien d'autres encore nous ont consacré leurs existences : missionnaires, colons, instituteurs, soldats, fonctionnaires, qui demeurent toujours vivants aux cœurs de nos concitoyens. Je citerai le dernier en date pour lequel nous avons tant d'affection, Mgr Biéchy, avec qui je m'entretenais de notre cher Congo voici à peine quelques semaines.

Voilà, Monsieur le Ministre, les sentiments unanimes qui nous animent en ce jour mémorable. Voilà pourquoi nous demeurons unis, pourquoi notre entente est sans problème.

Ces sentiments ne sont plus révérentiels et je suis sûr que vous penserez avec nous qu'il est bon qu'il en soit ainsi. Il n'y a pas de colonisateurs, ni de colonisés, mais des amis liés par une estime et un respect réciproque. Vous nous avez élevés et nous vous remercions d'avoir compris que nous avions grandi et que nous atteignions notre majorité.

Vous connaissez, Monsieur le Ministre, les qualités profondes de notre peuple. J'ai toujours proclamé ma fierté d'être Congolais. Le génie de notre race se révèle au fur et à mesure de notre ouverture sur le monde. L'Afrique

veut peu à peu tenir sa place dans le concert universel après de si longs siècles de repliement sur soi-même. Maintenant, chacun a soif de voir et d'apprendre.

Mais ne nous avez-vous pas appris la valeur des échanges humains !

Dans cette recherche des rapports, dans notre volonté de développement et d'action, croyez, Monsieur le ministre, que la France conservera dans cette République du Congo, connue dans le monde entier par le lustre que vous avez su donner au nom de Brazzaville, une place spéciale dans notre affection et pour la poursuite de nos intérêts matériels et moraux.

J'ai insisté sur les responsabilités nouvelles qui sont maintenant les nôtres. Nous entendons y faire face de toutes nos forces et de toute notre volonté d'abord par ce climat d'ordre, de liberté et de compréhension dont nous jouissons et que nous maintiendrons. Nous voulons ensuite que s'épanouissent et se concrétisent pleinement les possibilités qui doivent découler de tout un passé commun. Nous voulons enfin aller encore plus de l'avant et faire de ce pays, un pays résolument moderne, évolué, développé.

C'est dans cet esprit que nous faisons appel à tous les Congolais, de souche comme d'adoption, à nos élites, aux bonnes volontés issues de ce pays ou qui s'y rattachent pour que tous ensemble nous nous unissions pour réaliser ce but commun que nous nous assignons.

C'est pourquoi aussi nous avons été heureux de vous demander de continuer l'aide que vous nous apportez déjà et qui va être concrétisée et précisée dans les accords de coopération que nous allons signer tout à l'heure ; accords librement discutés et acceptés entre partenaires libres, égaux, et associés fraternellement dans un même idéal, une même conception humaniste, de respect et de promotion de l'individu.

Messieurs, ce soir, nous inaugurerons le monument que notre reconnaissance a voulu élever au Président de la Communauté, le général de Gaulle.

Vous me permettrez donc de me contenter maintenant de cette évocation de cette personnalité prestigieuse ; inséparable pour nous de la France, il a cependant droit chez nous à une place particulière et c'est pourquoi nous avons voulu qu'au cours de cette journée une cérémonie spéciale lui soit consacrée.

Monsieur le ministre, je vous demande de porter à la France, à son peuple, à son chef, le témoignage de notre affection et de notre reconnaissance.

Au sein de notre Assemblée nationale, image fidèle de notre volonté d'unité, de travail et de progrès, ainsi que l'atteste la devise qui préside à ses délibérations, j'accomplis l'acte officiel par lequel notre République accède à l'indépendance que nous annoncerons tout à l'heure publiquement à notre peuple et au monde.

Vive la France !

Vive le Congo !

———oOo———

Le message du Général de Gaulle, lu par M. le Ministre Malraux.

M. le Président de l'Assemblée nationale : M. le ministre d'Etat Malraux va nous lire le message du général de Gaulle, Président de la Communauté.

M. Malraux, ministre d'Etat de la République française. — Monsieur le Président de la République, Monsieur le Président, j'ai la charge de porter à la connaissance de l'Assemblée nationale le message du Président de la Communauté :

« En complet accord et en pleine amitié avec la France, la République du Congo accède à la souveraineté internationale.

Brazzaville pour toujours illustre dans le monde des peuples libres ; hier, haut-lieu de la France combattante, aujourd'hui centre actif du développement de tout un peuple, devient la capitale d'un Etat indépendant.

Unies au sein de la Communauté, que la République française et la République du Congo poursuivent fraternellement leur œuvre. C'est mon vœu le plus ardent.

Vive le Congo !

Vive la France !

Charles De GAULLE.

———oOo———

La signature des accords de coopération le 15 août 1960, à l'Assemblée

M. le Président de l'Assemblée nationale. — M. Foyer, secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté et M. le Président de la République du Congo signent les accords de coopération passés entre la République française et la République du Congo, que l'Assemblée nationale sera appelée à ratifier tout à l'heure.

Affaire n° 113

PROJET DE LOI PORTANT APPROBATION DES ACCORDS PARAPHES LE 12 JUILLET 1960 ET SIGNES LE 15 AOUT 1960 ENTRE LE GOUVRNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO AINSI QUE DE L'ADHESION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO A LA CONVENTION MULTILATERALE SUR LA CONCILIATION ET LA COUR D'ARBITRAGE ET A L'ACCORD MULTILATERAL SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES NATIONAUX DES ETATS DE LA COMMUNAUTE.

M. le Président de l'Assemblée nationale. — Je donne la parole à M. le rapporteur de la commission élargie.

M. *Lheyet-Gaboka, rapporteur de la commission élargie.* — « Votre commission élargie, réunie le 14 août 1960, a entendu les explications fournies mutuellement par Monsieur le vice-président du conseil de Gouvernement, MM. les députés Mambéké-Boucher et Vial, sur les données organiques de l'affaire n° 113.

Les commissions ont aussi demandé que l'application des modalités concernant l'annexe des armées sur la Répubique du Congo, ne lèsent pas cette République.

Partant, votre commission élargie a adopté à l'unanimité l'affaire n° 113. »

M. le Président. — Je mets aux voix le rapport de la commission élargie.

M. le Président. — Je vous donne lecture du texte de loi.

« *Article* 1er. — Sont approuvés les accords qui ont été paraphés le 12 juillet 1960 et signés le 15 août 1960 entre le Gouvernement de la République française d'une part et le Gouvernement de la République du Congo d'autre part et dont le texte est annexé à la présente loi :

« 1° Accord particulier sur les conditions de participation de la République du Congo à la Communauté ;

« 2° Accord de coopération en matière de politique étrangère ;

« 3° Accord d'assistance militaire technique ;
« 4° Accord en matière d'aide ;
« 5° Accord en matière domaniale ;
« 6° Accord de coopération culturelle ;
« 7° Convention d'établissement ;
« 8° Accord relatif au centre d'enseignement supérieur

LE MESSAGE
DU GENERAL
DE GAULLE

Président de la République
Française,
Président de la Communauté.

« En complet accord et en pleine amitié avec la France, la République du Congo accède à la souveraineté internationale.

« Brazzaville, ville pour toujours illustre dans le monde des peuples libres, hier haut-lieu de la France combattante, aujourd'hui centre actif du développement de tout un peuple devient la capitale d'un Etat indépendant.

« Unies au sein de la Communauté, que la République Française et la République du Congo poursuivent fraternellement leur œuvre !

« C'est mon vœu le plus ardent.

« Vive le Congo !

« Vive la France ! »

Charles DE GAULLE.

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

M. Stéphane TCHICHELLE.

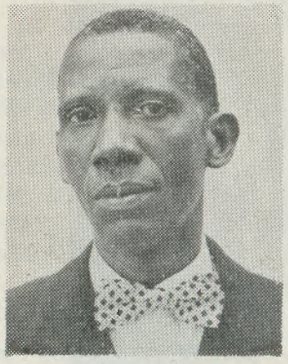

M. Jacques OPANGAULT.

Abbé Fulbert YOULOU,
Président de la République,
Chef du Gouvernement.

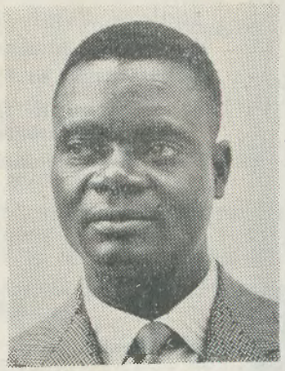

M. Apollinaire BAZINGA

M. Prosper GANDZION.

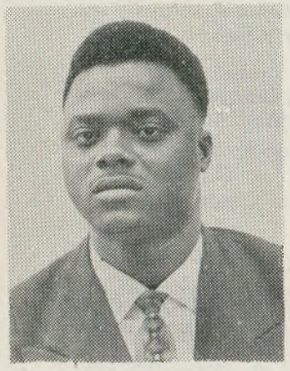

M. Faustin OKOMBA.

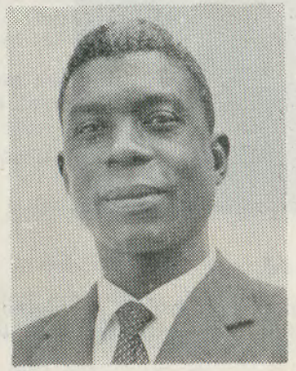

M. Raymond MAHOUATA.

M. Pierre GOURA.

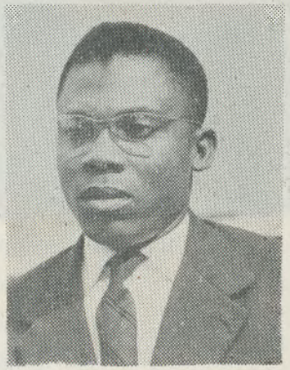

M. Germain SAMBA.

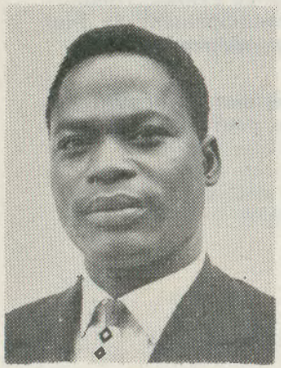

M. Paul N'GOUALA.

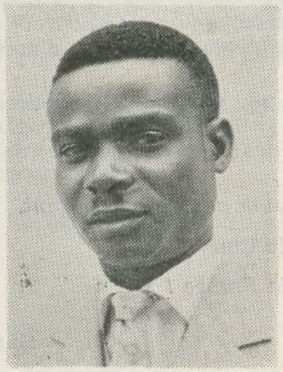

M. Victor SATHOUD.

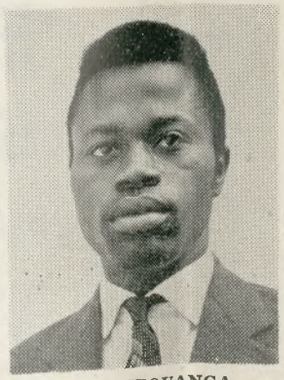

M. Isaac IBOUANGA.

M. Stéphane TCHICHELLE, Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, chargé des Affaires Etrangères.

M. Jacques OPANGAULT, Ministre d'Etat.

M. Apollinaire BAZINGA, Ministre de l'Information.

M. Prosper GANDZION, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

M. Faustin OKOMBA, Ministre du Travail.

M. Raymond MAHOUATA, Ministre de la Santé.

M. Pierre GOURA, Ministre des Finances et du Plan.

M. Germain SAMBA, Ministre de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et des Affaires Economiques.

M. Paul N'GOUALA, Ministre des Travaux Publics.

M. Victor SATHOUD, Ministre de la Fonction Publique.

M. Isaac, IBOUANGA, Ministre de la Production Industrielle, des Transports, Mines et Tourisme.

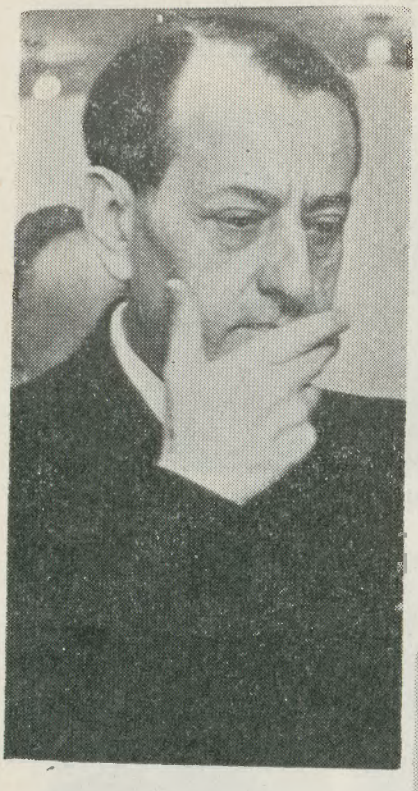

M. André MALRAUX,
Ministre d'Etat, chargé des Affaires Culturelles, Représentant la France et le Général de Gaulle à la proclamation de l'Indépendance.

M. Jean FOYER,
Secrétaire d'Etat de la République Française, chargé des relations avec les Etats de la Communauté.

de Brazzaville ;

« 9° Accord de défense ;

« 10° Accord de coopération en matière monétaire, économique et financière ;

« 11° Accord relatif à l'enseignement supérieur ».

« *Article* 2. — Est approuvée l'adhésion de la République du Congo à :

« 1° La convention multilatérale sur la conciliation et la cour d'arbitrage ;

« 2° L'accord multilatéral sur les droits fondamentaux des nationaux des Etats de la Communauté,
« dont le texte est annexé à la présente loi ».

« *Article* 3. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat ».

M. le Président. — Je mets aux voix l'ensemble de cette loi qui prendra le n° 44/60.

Adopté à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement était représenté par :

M. l'Abbé Fulbert Youlou, Président de la République, Chef du Gouvernement.

M. Stéphane Tchichelle, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, chargé des affaires étrangères.

M. Jacques Opangault, ministre d'Etat.

M. Gandzion, ministre de l'éducation nationale.

M. Bazinga, ministre de l'information.

M. Goura, ministre des finances.

M. Okomba, ministre du travail.

M. Samba, ministre de l'agriculture, de l'élevage des eaux et forêts.

M. Mahouata, ministre de la santé publique

M. Sathoud, secrétaire d'Etat à la présidence, délégué à fonction publique.

M. Ibouanga, secrétaire d'Etat à la production industrielle.

———oOo———

LA CÉLÉBRATION PUBLIQUE DE L'INDÉPENDANCE

Discours prononcé à Brazzaville le 15 Août 1960

par Monsieur MALRAUX, Ministre d'Etat

———oOo———

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Cette nuit, a retenti la salve solennelle qui salue l'indépendance des peuples, et qui retentira dans la mémoire de vos enfants, comme celles qui saluaient jadis la naissance des rois...

Voici donc l'un des plus grands jours qu'ait connus votre histoire, un jour d'autant plus émouvant pour nous, que le destin de l'Afrique Equatoriale d'hier et celui de la France Libre se sont accomplis côte à côte. Brazzaville, vous a dit le Général de Gaulle, fut un des hauts-lieux de la France Combattante. Hier, le Président de la République du Congo et moi sommes allés déposer une gerbe au pied du monument Félix-Eboué, qui sut unir sa fidélité à la plus féconde confiance dans les qualités africaines ; au pied du monument de Brazza, qui affirmait avec un espoir souvent trompé, que quiconque toucherait son drapeau deviendrait un homme libre... La radio vous l'a dit cette nuit : pour chacun de ces deux morts exemplaires et fraternels dont le dialogue préfigure le nôtre, c'était une gerbe en forme de « V » la Victoire et la Croix de Lorraine et comme chaque fois, il n'y avait qu'une gerbe, le Président de la République du Congo tenait l'une de ces branches, l'envoyé du Général de Gaulle tenait l'autre...

Il convient de parler ici sans équivoque. L'ère coloniale à laquelle vous avez fait allusion, Monsieur le Président,

avec une dignité de Chef d'Etat qui n'oubliait ni le souvenir de ce que vous avez noblement appelé la dot de fiançailles que vous apportèrent les meilleurs des nôtres, ni la fidélité à la douleur, est désormais révolue. Ni vous ni moi n'avons fait l'histoire du XIXe siècle. Mais dans la mesure — et vous savez qu'elle est grande ! — où le Général de Gaulle a fait notre histoire commune, c'est bien en ce jour

d'indépendance que nous devons crier qu'ici elle n'a jamais été une autre histoire que celle de la fraternité : le Général de Gaulle est venu à Brazzaville pour y proclamer une Charte des Droits des Peuples Africains, il y est revenu pour y proposer la Communauté, et j'y suis aujourd'hui en son nom pour y fêter l'indépendance. Quelles qu'aient été, dans le monde entier — et pendant tant d'années ! — les conditions quelquefois affreuses de l'histoire, la France peut être fière au moins de ce matin historique : pour vous, pour nous, pour le monde, il couronne nos rendez-vous de l'espoir et de la liberté.

Qu'il me permette donc de m'adresser d'abord à vous, Messieurs les Membres du Gouvernement et de l'Assemblée, avant de m'adresser à tous.

L'espoir est un des mots les plus exaltants de l'histoire, parce que l'histoire est faite, entre autres choses, d'une succession de terres promises. Mais pour que les promesses soient tenues, pour qu'il demeure, de l'indépendance, autre chose que le souvenir de jours d'enthousiasme — car il existe maintes formes de dépendance, même dans l'indépendance... — il n'est qu'un recours : l'Etat. Lénine mourant retrouve les rois de Babylone, César, Charlemagne, Cromwell, Richelieu, Saint-Just et Napoléon : « Il n'est pas une révolution, dit-il, qui n'ait renforcé le pouvoir de l'Etat ». Les nations ont inventé bien des formes d'Etat, depuis les théocraties de l'Acien Orient jusqu'aux Etats totalitaires ; mais l'histoire des Etats faibles a toujours été celle des nations condamnées. Et ne croyons pas que la force de l'Etat se confonde avec celle de l'économie. Rome était moins riche que Carthage ; les Mongols étaient démunis lorsqu'ils conquirent l'Asie — et nous pourrions penser à quelques Etats contemporains... — La France vous lègue des organisations économiques, administratives, financières, mais s'il n'y a pas d'Etat, de telles organisations, elles ne suffisent pas à faire un Etat. Celles-ci furent au service de l'Etat français, parfois assez noblement. Les voici au service de la République du Congo : ce n'est pas un transfert d'attributions, c'est un transfert de destin. Elles vont devenir les instruments d'une volonté nationale dont la charge vous incombe : une part du destin de la nouvelle

Afrique, et par là, peut-être, du destin du monde. Et beaucoup d'Etats nouveaux croient que leur destin se confond avec leur intérêt. Mais s'il est enfantin de croire que les Etats ignorent leurs intérêts, tous les Etats qui ont soumis leur destin à leurs seuls intérêts ont été — depuis Carthage... — condamnés à mort. L'histoire prochaine de l'Afrique sera, vous le savez bien, celle de ses Etats. Il est pourtant déjà clair qu'elle ne sera pas celle de la victoire des Etats qui auront soumis leur volonté à leurs intérêts, mais leurs intérêts à leur volonté.

Vous voici donc, Messieurs, en face du problème millènaire que pose l'histoire à ceux qui reçoivent « le triste et fier honneur » de la faire. Vous voici en face de l'indépendance. J'ai connu de grandes heures de la joie africaine,

l'anniversaire de vos Républiques dans l'exaltation et dans les danses, avec l'enthousiasme saccadé des tam-tams l'heure éclatante qui fera dire plus tard, dans les temps de détresse : « Les nôtres ont un jour vécu selon leur cœur ».

Selon votre cœur et selon le nôtre...

Vous savez que sur toutes les routes des croisades, on trouve les tombes des chevaliers français et de la piétaille française ; sur toutes les routes de la Révolution, les tombes des soldats de la République. Mais sur la route unique de la libération de la France, sur la route si longue qui va de Koufra à Bir Hakeim, de Brazzaville au Danube, on trouve des tombes des soldats de notre Afrique commune, celles d'hommes dont nul ne connaît le nom ni la race, car Blancs et Noirs étaient partis ensemble comme ils sont morts ensemble — comme les derniers d'entre eux sont morts quand ils combattèrent avec le Général Leclerc, puis avec moi. Parce qu'ils espéraient que nous ferions ensemble, ici, ce que nous faisons aujourd'hui ; que la France tiendrait la promesse pour laquelle elle répondait alors à la terrible promesse silencieuse de la mort.

La France renaissante que tant de ses amis d'hier osent ne juger que sur le drame algérien, la France qui vient de proclamer treize indépendances qui ignorent l'amertume et le sang, la France tient aujourd'hui cette promesse, et, retrouve dans votre joie sa tradition séculaire.

Je vous en fais témoins dans ce matin historique, soldats de cette terre mêlés dans vos tombes incertaines, mes compagnons de combat d'hier qui serez peut-être mes compagnons éternels. Et c'est en votre nom peut-être oublié que je dis au Président de votre première République souve-

raine : « Ce qui est tenté ici, grâce à tant de souvenirs fraternels qui ont effacé les autres, grâce à vous, Monsieur le Président, grâce au Général de Gaulle, est un enjeu du destin du monde ». C'est pourquoi je vous souhaite avec confiance, du plus profond du cœur, l'Etat qui assumera notre espoir. En ce temps où l'appel à la liberté a si souvent la couleur du sang, salut, République du Congo dont l'espoir est le nôtre !

Vous connaissez tous l'insigne de notre drapeau commun, où une main africaine serre une main française. Monsieur le Président, donnez-moi votre main : elle a serré pour la première fois celle du Général de Gaulle il y a bien longtemps — et devant l'histoire, je suis heureux que ce soit la vôtre.

Discours prononcé le 15 Août 1960 par le Président de la République l'Abbé Fulbert YOULOU.

Monsieur le Représentant du Président de la Communauté,

Excellences,

Mes Chers Compatriotes,

Mesdames et Messieurs,

A quelques pas d'ici, dans ce stade auquel notre reconnaissance émue a donné le nom d'un grand Français de race Noire, le Gouverneur Général Félix Eboué dont nous avons honoré hier la mémoire, dans le stade Eboué, dis-je, voici près de deux ans, le Général Charles de Gaulle exposait aux populations congolaises sa conception de la Communauté franco-africaine destinée à transformer le régime désuet de la colonialisation en un régime de coopération fraternelle et d'entraide.

A son appel, nous avons tous répondu d'une manière unanime par le « Oui » massif du référendum du 28 septembre 1958.

Le 28 novembre de la même année, l'Assemblée territoriale proclamait que l'ancien territoire devenait la République du Congo.

Le 28 juillet 1959, l'Assemblée nationale a ratifié les accords passés avec la République française par lesquels nous avons accédé cette nuit même à l'indépendance.

Cette indépendance de la République du Congo, mes chers concitoyens, je la proclame solennellement et universellement, en présence du Représentant personnel du Général

de Gaulle, Président de la Communauté ; nous sommes ici tous associés, en cette heure historique, à la réalisation du vœu unanime, du désir le plus cher de tout notre peuple.

Vous allez manifester à juste titre votre allègresse, car il est bien vrai que nous vivons un jour faste et ce 15 août 1960 doit être consacré à la joie.

Mais cette journée doit être aussi un moment de réflexion, car elle marque une étape essentielle de la vie de notre Etat.

Mes amis, nous atteignons aujourd'hui notre majorité. Nous sommes comme le jeune homme qui est devenu adulte ; il acquiert la liberté de se diriger seul, comme il l'entend, comme il le désire ; il reçoit de ses parents une dot pour l'aider à démarrer dans la vie et dont il dépendra de lui qu'il l'utilise sagement, la fasse fructifier ou la dissipe.

Notre dot à nous, mes amis, c'est d'abord le fruit de plus de 75 ans d'amitié et de vie en commun avec la France. Ce sont les grands travaux qu'elle a édifiés sur notre sol, c'est la culture occidentale qu'elle nous a donnée, c'est la connaissance de la langue française que vous avez et qui vous permet de vous faire comprendre dans le monde ; c'est une façon commune et identique de peser les valeurs humaines, de respecter le travail et le bien d'autrui, de vous aimer les uns les autres.

C'est aussi l'union qui s'est forgée entre nous Congolais de toutes races de Brazzaville à Impfondo, Ouesso et Fort-Rousset, de Djambala à Dolisie, à Mossendjo et Pointe-Noire.

C'est enfin l'amitié qui nous lie à ceux que je peux appeler nos parents, aux Français de France ou qui se sont installés à demeure chez nous, nous ont aidé de leurs conseils, y ont fondé des entreprises et nous ont apporté une richesse nouvelle.

Sans doute des heurts isolés, individuels ont-ils pu se produire ici et là, mais n'en est-il pas ainsi dans les familles les plus unies. Bien au contraire, nous avons toujours rendu justice à l'esprit de compréhension et de mesure de nos concitoyens d'adoption que sont devenus les Fran-

çais du Congo. D'ailleurs nombre d'entre vous, qui m'écoutez en ce moment, laisserez parmi nous le souvenir de véritables amis dont le nom demeurera dans nos mémoires, comme parmi vos prédécesseurs il en est beaucoup dont nous gardons fidèlement l'image au fond de nous-mêmes.

Surtout nous garderons précieusement le message que nous a apporté l'homme qui pour nous symbolise de manière si prestigieuse la France et la Communauté. Le Général de Gaulle a su apporter à l'Afrique la liberté, l'indépendance, dans l'amitié, la fraternité et l'union.

Qu'il en soit à jamais remercié.

Cet apport essentiel que je qualifierai de vital se supperpose à notre fond propre auquel nous devons proclamer notre fierté d'appartenir.

Voilà, Messieurs, ce qu'est le Congo, ce qu'il doit être : une synthèse harmonieuse de deux civilisations dont l'une plonge ses racines dans cette Afrique éternelle, massive, mais cependant si diverse, pays des grandes savanes, des profondes forêts, des fleuves immenses qui fait que nous demeurons proche des sources mêmes de notre vie et dont l'autre est la civilisation française, elle-même issue de ces apports si divers d'où est sortie la France moderne.

C'est pourquoi il nous est permis de dire que de nous aussi sortira une civilisation originale digne de notre essence propre et de notre apport occidental tous deux intimement mêlés et transformés.

Voilà donc la dot que notre peuple, si vieux et si jeune tout à la fois, a reçu en partage au moment où s'ouvre pour lui une carrière nouvelle. Sachons en être dignes, sachons l'utiliser au mieux, faisons que notre jeunesse réalise les promesses de notre passé.

Ces jeunes, toujours plus nombreux, dont la montée croissante doit être soulignée et qui constituent notre future richesse, se pressent dans nos écoles, chaque année insuffisantes, se présentent toujours plus nombreux aux examens, aux concours, aspirent aux grandes écoles. Je vois bientôt le temps où le centre d'études supérieures qu'il a fallu créer ici pour eux se transformera peu à peu en une véritable université, dont la valeur réhaussera encore le renom de Brazzaville, donc du Congo.

Le Service Civique de la Jeunesse dont vous allez voir défiler les futurs cadres est encore une preuve de l'intérêt que prend notre jeunesse aux tâches de demain.

Voilà d'autres raisons que nous avons d'espérer que notre Congo deviendra vite un pays toujours plus évolué, plus prospère, plus heureux.

Mais pour cela, mes chers amis, sachons converser et faire fructifier cette dot que nous avons trouvée dans notre berceau. Maintenons ce potentiel, qui peut être inépuisable, d'entente et d'union. C'est un capital inestimable, ne le gaspillons pas.

Tout enfant qui grandit est sujet aux maladies, puis s'affermit, devient fort, et participe aux travaux communs. Tout jeune homme qui acquiert sa liberté de vie, veut fonder son expérience, puis il revient à la sagesse de ses pères en l'enrichissant lui-même.

Nous avons déjà eu nos propres maladies d'enfance, nous avons déjà fait nos propres expériences. Nous avons su en tirer les leçons et faire la preuve de notre sagesse, de notre maturité sociale et politique.

Il nous faut maintenant où des responsabilités nouvelles et redoutables viennent peser sur nos épaules, aller de l'avant dans la voie droite que nous avons su choisir.

Tous unis, Français et Congolais, dans notre volonté de travailler d'abord pour le Congo dans un esprit de fraternité et de respect réciproque, nous devons tout faire pour le mieux-être et le progrès de notre nation.

C'est pourquoi d'ailleurs dans le même temps que notre indépendance est proclamée, ce qui signifie notamment que nous allons avoir notre propre armée, et notre propre diplomatie, nous avons voulu affirmer notre attachement à la Communauté rénovée pour que la France continue à nous apporter son aide technique et matérielle et pour que nous harmonisions les grandes lignes de nos politiques au sein d'un grand ensemble d'expression de culture et de sentiments communs.

Dans de longues tournées à travers tout le pays, j'ai, au cours de ces dernières semaines, exposé minutieusement aux habitants des villes, comme aux populations de la brous-

se, le sens profond de ce mot « Indépendance » et les réalités qu'il recouvre. A eux, comme à vous, j'ai expliqué que notre liberté c'est d'abord la pleine prise de conscience de nous-même et de notre volonté de travailler pour la prospérité de notre Congo. C'est ensuite notre ferme décision de maintenir dans ce pays l'ordre, la paix, l'union.

En obéissant à ces mots d'ordre impératifs, avec la paix, l'union, la volonté de travail, l'indépendance deviendra une réalité vivante.

Et ces mots d'ordre, le pays tout entier est bien sûr prêt à s'y plier puisque vous les avez inscrits en tête même des institutions que vous vous êtes donnés, en tête de notre Constitution ou figure notre fière devise : UNITÉ, TRAVAIL, PROGRÈS.

Vive la France !
Vive le Général de Gaulle !
Vive l'indépendance !
Vive le Congo !

———oOo———

IMPRIMERIE OFFICIELLE
BRAZZAVILLE
1960

NE RENIANT RIEN DE SON PASSÉ,
LE CONGO SE PRÉPARE

AVEC TOUTES SES TRADITIONS FOLKLORIQUES
A DEVENIR UN ÉTAT MODERNE